

DE L'USAGE DES TEMPLES RURAUX ANTIQUES AU HAUT MOYEN-ÂGE : QUELQUES CAS EN GAULE

Isabelle CARTRON,

Institut Ausonius, UMR 5607, Université Bordeaux 3

isabelle.cartron@u-bordeaux3.fr

THÈME I

La période de transition entre l'Antiquité et le Moyen-Âge est particulièrement sensible à la question de la réappropriation des monuments et des objets anciens. La lente transformation du monde romain, qui court sur plusieurs siècles, affecte en effet tous les domaines de la société (social, politique, religieux) suivant un processus qui, de plus, n'est pas linéaire et homogène. Parce que la question du remploi met en jeu la rupture et la continuité, elle entre particulièrement en résonance avec les préoccupations de l'Antiquité tardive¹. La récupération, le recyclage des matériaux, des monuments ou des objets impliquent nécessairement que ceux-ci soient perçus comme relevant d'un état « ancien » par opposition à un « nouveau »². Cette brisure temporelle, pour reprendre une expression de M. Zink, est particulièrement sensible dans le discours chrétien, qui proclame sa nouveauté face à l'Antiquité classique³. Toutefois, pour les clercs et les élites, prôner la nouveauté ne signifie pas nécessairement faire table rase du passé car l'inscription dans une tradition, dans le respect des anciens, apparaît aussi comme essentielle. Les attitudes face aux choses du passé peuvent ainsi être empreintes d'une certaine ambivalence puisqu'il s'agit à la fois d'établir le nouvel ordre tout en respectant le passé, en le réinvestissant. Les enjeux mémoriels sont donc au cœur du sujet, dans le sens où ce qui a été perçu du passé, ces « fragments du réel » sont transformés, réinterprétés, parfois pour « faire mémoire »⁴. À ce contexte idéologique s'ajoutent des préoccupations plus quotidiennes et pragmatiques qui se situent à une autre échelle, plus nettement perceptibles dans l'analyse des vestiges archéologiques. En effet, les hommes de l'Antiquité tardive et du haut Moyen-Âge ont accordé une place importante à la récupération et au recyclage des déchets (au sens large du terme), des pratiques dont les ressorts économiques n'ont pas encore tous été saisis⁵. L'exploration du rapport des hommes avec les vestiges de leur passé nécessiterait donc de combiner plusieurs niveaux d'interprétation : pragmatique, idéologique et symbolique notamment⁶.

Le champ d'investigation étant particulièrement vaste, nous nous intéresserons à une catégorie spécifique de monuments réinvestis pendant cette période de transition, à savoir les sanctuaires antiques ruraux en Gaule. La fouille récente de l'un de ces temples sur la commune de Jau-Dignac et Loirac, sur la rive gauche de l'estuaire de la Gironde, constitue une opportunité pour aborder cette question (fig. 1)⁷. Le devenir des temples antiques au Moyen-Âge a longtemps été abordé sous l'angle de la christianisation avec quelques interprétations dominantes, la destruction radicale



Fig 1 : Photographie aérienne du site de « La Chapelle » Jau-Dignac et Loirac. Cliché F. Didierjean 2009.

1 À propos de la relation entre ces concepts et la notion de remploi, voir Zink, 2009, en particulier : 1-3.

2 Sur la perception de l'ancien au Moyen-Âge et une première approche lexicographique, voir Bernardi et Esposito, 2009 .

3 Zink, 2009 : 2.

4 On s'intéressera alors à l'anthropologie de la mémoire dont la richesse des expressions a été soulignée depuis une dizaine d'années, Candau, 2005.

5 Voir notamment en milieu urbain les questions posées par l'approche des « terres noires », Galiné 2004. Sur les implications économiques, voir Bernardi et Esposito, 2009.

6 La tâche de l'historien n'est pas simple car il doit aussi tenir compte de son propre rapport au passé et de la complexité de la source qui lui parvient.

7 L'opération archéologique sur le site de « La Chapelle » a débuté en 2001 pour s'achever en 2009, cf. Cartron et Castex, 2006 ; Cartron et Castex, 2009.

des temples antiques par les autorités chrétiennes (empereurs et évêques) coexistant avec la transformation systématique de ces temples en églises⁸, une vision qui résulte essentiellement d'une lecture assez positiviste des textes chrétiens de l'Antiquité tardive. En réaction à cette orientation historiographique, plusieurs archéologues, au tournant des années 1990, ont contribué à modifier ces propos en radicalisant parfois les leurs⁹. Ainsi, M. Fixot, en s'appuyant sur la fouille de l'église de Mandelieu, établie sur le site d'un ancien *mithraeum*, a insisté sur l'importance de la mise en évidence de hiatus d'occupation entre l'Antiquité et le Moyen-Âge et sur la réoccupation fortuite de certains sites dont la singularité doit être prise en compte¹⁰. À partir d'une enquête réalisée sur les édifices antiques en Normandie et de la fouille du *fanum* de Boscherville, J. Le Maho a aussi insisté sur l'opportunité de la réutilisation de ces sites au début du Moyen-Âge, après des périodes d'abandon parfois longues¹¹. Ces réactions salutaires ont toutefois négligé des interprétations plus nuancées — un hiatus d'occupation ne signifie pas forcément absence de mémoire du lieu — qui ont été avancées plus récemment¹².

Sans vouloir être exhaustif — il ne s'agit pas ici de présenter une synthèse sur ce sujet qui reste à parfaire —, nous voudrions ouvrir une discussion afin d'interroger ce rapport au passé en reprenant l'examen de quelques sources textuelles et archéologiques. Nous avons choisi de nous focaliser sur deux moments clés du processus : le premier concerne la fin de l'occupation des temples lorsque leur destination première devient caduque, le second est relatif à la transformation, à la réoccupation des vestiges antiques au début du Moyen-Âge.

LA FIN DE L'OCCUPATION DES TEMPLES : DESTRUCTION OU ABANDON ?

Dans un empire devenu chrétien, surtout à partir du règne de Théodose (379-395) à la fin du IV^e siècle, les sanctuaires sont devenus obsolètes et appartiennent à un ancien ordre religieux. Sans vouloir exposer ici en détail la mise en place d'une législation impériale sur l'interruption des cultes païens (par ailleurs bien connue), nous voudrions surtout attirer l'attention sur les discours idéologiques qui ont été formulés par les autorités impériales et ecclésiastiques afin de mener à bien leur mission chrétienne¹³. Par ailleurs, à une autre échelle et du point de vue de l'examen des vestiges matériels, peut-on avoir une idée de la traduction de ce changement ?

Du côté des textes législatifs et narratifs : un premier discours sur la destruction

Afin d'asseoir la nouvelle religion, il est évident que les textes rédigés par les cadres impériaux et ecclésiastiques (de nature juridique ou narrative) vont prôner une idéologie chrétienne visant la conversion des fidèles¹⁴. Au tournant des IV^e et V^e siècles, l'une des stratégies mise en avant consiste en la destruction matérielle des anciens monuments, invitant ainsi à une certaine violence. En ce qui concerne les textes législatifs, le livre XVI du Code Théodosien, consacré aux questions religieuses, rassemble l'essentiel des grandes décisions impériales. L'article 25 du chapitre 10 résume assez bien la teneur des mesures qui étaient à prendre : la destruction de tous les sanctuaires, temples et lieux de culte est ordonnée par des magistrats et ces lieux seront expiés par le placement du signe de la vénérable religion chrétienne¹⁵. Cette ordonnance est étendue aux régions occidentales de l'Empire sous le règne de Valentinien III où l'article est repris dans les Nouvelles. Elles ne se retrouvent cependant pas dans la législation conciliaire provinciale en Gaule, plus préoccupée par l'arrêt des pratiques cultuelles. Progressivement, une distinction

8 Voir notamment Mâle, 1950.

9 On citera aussi la vaste enquête archéologique réalisée sur la réoccupation chrétienne des monuments antiques par J. Vaes dans les années 1980 (Vaes, 1984-1986). Pour un état plus complet de l'historiographie du sujet, Dierkens, 2008.

10 En effet, le *mithraeum* de Mandelieu a été totalement abandonné à la fin de l'Antiquité ; la construction d'une église au même endroit n'intervient ensuite qu'au XI^e siècle. La topographie remarquable du site est évoquée comme argument pour cette réoccupation, voir Fixot, 1990.

11 Le Maho, 1994.

12 Voir notamment sur ce sujet Young, 1997 ; Effros, 2001.

13 Pour le détail de cette législation et la bibliographie y afférant, nous renvoyons à l'article très complet d'A. Dierkens, 2008.

14 Sur le problème complexe de la conversion, imposée ou non, voir Dumézil, 2005.

15 Sur le Code Théodosien, Dierkens, 2008 : 73-75.

s'effectue entre le sort réservé aux sanctuaires du domaine public et ceux aux mains des propriétaires privés. En effet, les premiers devaient être réutilisés (notamment en milieu urbain) et les seconds devaient être détruits par leurs détenteurs¹⁶.

Du côté des sources narratives, la même stratégie est évoquée par certains évêques et dans plusieurs discours monastiques¹⁷. Le texte le plus emblématique reste celui de la *Vita* de Martin de Tours — notamment son chapitre V, intitulé « *conversio paganorum* : le duel thaumaturgique avec le paganisme des campagnes gallo-romaines » — qui trouva un écho dans la littérature hagiographique postérieure notamment en Aquitaine¹⁸. L'ancien moine devenu évêque de Tours est présenté comme un soldat du Christ, accomplissant plusieurs miracles (dont celui bien connu du « pin abattu ») qui mettent en scène Martin comme agent destructeur des temples qu'il remplace par des églises avec l'aide de Dieu, par l'intermédiaire de la prière. Les temples sont détruits par le feu ou par l'évêque lui-même, à l'instar de celui du village de Levroux : « Il retourna au village et, tandis que les foules païennes le regardaient, sans bouger, démolir jusqu'aux fondations cet édifice impie, il réduisit en poussière tous les autels et les statues. »¹⁹.

Ce premier groupe de textes invite donc à la violence en privilégiant la nouveauté et en souhaitant faire table rase des anciens temples. Dans le contexte de leur rédaction, on comprend qu'il s'agit avant tout de faire triompher le bien sur le mal, les temples étant perçus comme chargés négativement, en lien avec les forces démoniaques. Si les édifices sont détruits de manière radicale (que ce soit par le feu, jusqu'aux fondations ou réduits en poussière...), cette action s'accompagne la plupart du temps d'un rituel de purification du lieu (signe de croix, aspersion d'eau bénite). Ces discours s'appuient aussi sur une tradition, celle de l'Ancien Testament dans lequel Dieu se manifeste le plus souvent d'une manière claire et radicale. Ces images se veulent percutantes et convaincantes, ce qu'elles furent, si l'on en croit leur diffusion dans des textes hagiographiques nettement plus récents, à une époque où les temples païens n'existent plus ...

Les témoignages archéologiques : destruction ou lent abandon ?

L'observation des vestiges archéologiques nous oblige à changer d'échelle d'analyse : il ne s'agit plus ici de convaincre un public par un discours mais de comprendre puis d'expliquer, pour chaque cas, l'histoire particulière de la fin de l'occupation d'un temple rural. Rappelons d'abord combien dans ce domaine il est particulièrement délicat de rendre compte d'une généralité. En effet, l'archéologue se trouve face à des données parfois anciennes, résultant de fouilles auxquelles ces problématiques étaient souvent étrangères. Or, l'absence d'une attention réelle, sur le terrain, à la perception de ces moments de transition, rend presque impossible une analyse à posteriori, sauf de manière très floue. L'archéologue se trouve face à des dépôts sédimentaires variés qu'il doit traduire en termes de gestes et qui doivent ensuite être interprétés²⁰. L'abandon lent d'un monument peut se déchiffrer de multiples façons en observant par exemple la présence de dépôts naturels, la constitution de sols souvent sans accumulation de sédiments, l'écroulement progressif de l'édifice ou la présence d'une occupation humaine sporadique, tout en tenant compte du milieu environnemental du site. La destruction volontaire d'un monument devrait, logiquement, laisser d'autres traces : couche épaisse d'incendie, prélèvement massif des matériaux révélant un démantèlement... À cette observation des dépôts, s'ajoute une étude attentive du mobilier qui permet de dater approximativement les différentes phases du processus²¹.

En Gaule, en milieu rural, les sites étudiés plus récemment semblent témoigner d'une plus grande proportion de temples abandonnés lentement et de manière diffuse, entre la fin du III^e et le début du V^e siècle²². On observe également une modification sensible des pratiques dans les sanctuaires au cours de leurs dernières phases d'occupation²³. À l'inverse, la destruction ou le démantèlement des temples semble plus affecter le milieu urbain, ce qui se conçoit aisément dans un espace plus densément occupé²⁴.

16 Cette distinction apparaît dans une loi d'Honorius de 415, inscrite dans le Code Théodosien (livre XVI, chapitre 10, 19).

La réutilisation des monuments anciens est abordée dans la seconde partie de cet article. Sur cette question voir Dumézil 2005 : 416, 418 et, pour un point de vue plus archéologique, Caillet, 1996.

17 Dumézil, 2005 : 381-404.

18 Sulpice Sévère, *Vita sancti Martini* : 279-287. Sur la diffusion de ce modèle en Aquitaine, Baillet, à paraître.

19 Sulpice Sévère, *Vita sancti Martini* : 285. Levroux, Indre, chef-lieu de canton.

20 Voir à ce sujet les très pertinentes remarques de Galinié, 2004.

21 On a aussi de plus en plus recours aux méthodes de datations réalisées sur les écofacts ou les artefacts.

22 Fauduet, 1993 ; Perrot, 2005.

23 Voir notamment Bourgeois, 1999.

24 Voir Caillet, 1996.

Le temple de Jau-Dignac et Loirac, fondé au I^{er} siècle sur le rebord d'un ancien îlot de l'estuaire de la Gironde, semble avoir été abandonné progressivement, sans rupture brutale, à l'extrême fin du IV^e ou au début du siècle suivant²⁵. Il présente un plan centré avec une *cella* carrée pourvue d'un *pronaos*, entouré ensuite par des galeries périphériques (fig. 2). La dernière occupation du monument témoigne déjà d'un changement des pratiques et d'une possible et lente désaffectation. Elle est perceptible dans les galeries nord et ouest où les sols de galets indurés ont été remplacés, par endroit, par des sols de terre sableuse. Plusieurs zones rubéfiées et des petits foyers ont été abandonnés en l'état. On notera aussi l'absence de couche de destruction importante ou de prélèvement systématique des matériaux. Enfin, c'est surtout la réoccupation plus tardive de l'édifice qui suggère cette période d'abandon puisque les ruines du temple ont été nettoyées près de 200 ans plus tard.



Fig 2 : Plan du dernier état d'occupation du temple de Jau-Dignac et Loirac. En noir : trous de poteaux pour aménagements tardifs dans les galeries. Relevés et DAO 2008 : D. Kawe et D. Boyer-Garner.

À partir des données récentes, les archéologues ont tendance aujourd'hui à minimiser les explications traumatiques quand au devenir des temples ruraux en Gaule. Les observations tendent plutôt à privilégier une désaffectation lente durant les derniers siècles de l'Antiquité²⁶. Le changement n'en est pas moins important puisqu'il témoigne effectivement de l'abandon définitif des sanctuaires païens. Ce constat à l'échelle des sites archéologiques n'apparaît pas forcément en contradiction avec les données textuelles à condition de ne pas perdre de vue l'objectif de ces dernières, à savoir la volonté de persuader des populations à travers un discours. Alors seulement, l'abandon des temples ruraux pourra se lire comme un lointain écho de la propagande chrétienne.

LA RÉOCCUPATION DES TEMPLES : CONVERTIR EN LIEU DE CULTE CHRÉTIEN OU RÉINVESTIR DES RUINES ?

Les données textuelles : convertir les temples en églises

La destruction des sanctuaires par la violence n'est pas le seul discours qui a été développé par les ecclésiastiques. D'autres textes font état d'une méthode plus douce qui consiste à transformer, à convertir les temples en églises²⁷. L'un des plus connus est la lettre écrite par Grégoire le Grand à Mellitus, missionnaire en partance pour l'évangélisation de la Bretagne. Grégoire invite son correspondant à différentes actions : « ... ainsi les temples des idoles ne doivent pas être détruits chez ce peuple mais il faut détruire les idoles elles-mêmes qui sont à l'intérieur des temples. Qu'on asperge ces mêmes temples avec de l'eau bénite, qu'on construise des autels, qu'on y mette des reliques, car si ces temples sont bien construits, il faut les faire passer du culte des démons à la vénération du vrai Dieu. De cette façon, puisque les habitants eux-mêmes voient que

25 Pour une démonstration plus détaillée, voir Cartron et Castex 2006.

26 Ces transformations relativement douces sont aussi constatées dans d'autres domaines. Ces propos n'excluent pas l'existence de destructions, mais elles ne semblent pas majoritaires.

27 Il a parfois été dit que cette option se retrouvait surtout dans des textes plus récents des VI^e et VII^e siècles. On notera toutefois que la conversion des temples est déjà recommandée dans des écrits antérieurs, notamment en Orient. Cela semble plutôt faire état de deux discours plus ou moins radicaux.

leurs temples ne sont pas détruits, ils abandonneront leurs erreurs et accourront plus familièrement vers les lieux auxquels ils sont habitués pour connaître et adorer le vrai Dieu. »²⁸ Le pape recommande ici une autre façon de faire visant à convertir le lieu à l'aide d'un rituel approprié et de la présence de nouveaux objets (reliques, autels)²⁹. Seules les idoles font l'objet d'une destruction.

Cette stratégie privilégie l'inscription dans la tradition plutôt que l'innovation, la continuité plus que la rupture radicale. Elle témoigne aussi d'un souci pédagogique de la part des évêques prédicateurs. Cette méthode répond à une attitude contemporaine très fréquente qui consiste à privilégier la rénovation de ruines au détriment de la construction d'un monument *ex nihilo*³⁰. On retrouve ici le souci de s'inscrire dans la tradition, soulignant l'importance de la mémoire du lieu. Ce choix pourrait aussi relever d'un certain pragmatisme qui consiste à récupérer d'anciens matériaux et à s'installer dans un espace avantageux et parfois sécurisé.

La reconnaissance d'un hiatus d'occupation sur les sites archéologiques

Du point de vue archéologique, ce changement de fonction pose toute la question de la reconnaissance d'une continuité d'occupation ou à l'inverse de possibles hiatus qu'il convient de pouvoir mesurer. Là encore, toute l'attention de l'archéologue doit porter sur la stratigraphie et les éléments de datation, faute de quoi, l'estimation d'un possible hiatus reste très délicate. La reprise de données issues de fouilles anciennes trouve souvent ici ses limites ; ainsi à Civaux, malgré la récupération évidente de murs antiques lors de la construction du groupe ecclésial du haut Moyen-Âge, la chronologie de l'occupation du site entre ces deux moments reste floue³¹. Cela suppose également la fouille exhaustive ou suffisamment étendue du site.

La fouille du site de Jau a permis d'approcher les modalités du réaménagement du site antique, même si le plus délicat reste de mesurer précisément la durée du hiatus d'occupation, estimé ici à 200 ans environ à partir de l'étude du mobilier conservé. La rénovation semble avoir débuté, vers le début du VII^e siècle,

par le déblaiement des ruines du temple qui paraît avoir été assez méthodique. En effet, on notera à la fois l'absence de couche d'abandon très épaisse sur l'ensemble du sanctuaire et le nettoyage de l'espace intérieur. La construction de l'église a sans doute suivi ce nettoyage avant le réaménagement des abords du nouveau lieu de culte. Les fondations des murs périphériques de la *cella* et du *pronaos* ont été conservées pour asseoir les murs de la nef unique dont on ne connaît rien de l'élévation³². Un petit chevet rectangulaire est ajouté à l'est, dont l'élévation était sans doute en terre et en bois sur un faible solin de pierre (fig. 3). À l'extérieur, des remblais, réutilisant les sédiments du site antique, ont été épanchés pour former un niveau plan assez homogène. Les murs des galeries sont arasés pour former un sol



Fig 3 : Plan de l'église du haut Moyen-Âge (Jau-Dignac et Loirac).
Relevés et DAO 2008 : D. Kawe et D. Boyer-Garner

28 Grégoire le Grand, *Epistolae* 961 : *Fana idolorum destrui in eadem gente minime debeant, sed ipsa quae in eis sunt idola destruantur. Aqua benedicta fiat, in eidem fanis aspergatur, altaria construantur, reliquiae ponentur quia si fana eadem bene constructa sunt, necesse est ut a cultu daemonum in obsequium veri Die debeant commutari, ut dum gens ipsa eadem fana non videt destrui, de corde errorem deponat, et Deum verum cognoscens ad adorans, ad loca quae consuevit familiariter concurrat.*

29 On notera qu'ailleurs et dans un autre contexte, il a aussi pu recommander la destruction des temples.

30 Plusieurs récits de Grégoire de Tours en font état, à l'instar du moine Sénoch construisant un nouveau monastère dans le territoire de Tours à partir d'anciennes maisons (*Historiae*, livre V, c. 8).

31 Voir Boissavit-Camus *et al.*, 1991.

32 Le bâtiment a été très arasé et on ne connaît pas la nature des élévations ; toutefois, les nombreux blocs retrouvés sur l'ensemble du site tendraient à prouver que les pierres de l'ancien bâtiment ont été mises à profit.

continu au même niveau que les remblais. L'installation de sépultures à l'intérieur et autour de l'église atteste de sa fonction principale. La présence de fragments d'os humains et de quelques tessons de céramiques du haut Moyen-Âge confirme l'utilisation des remblais extérieurs comme « terre du cimetière », souvent remuée. L'installation de plusieurs sarcophages semble d'ailleurs contemporaine de la pose des remblais. À l'inverse, à l'intérieur de l'église, il y a eu peu d'apports de terre, le sédiment est argileux et de couleur orangé, contrastant avec celui plus limoneux et brun rencontré à l'extérieur. Les cuves des sarcophages sont alors installées dans des fosses ayant perturbé les niveaux antiques. La façon dont le site a été réaménagé tend à montrer que les hommes ont d'emblée tenu à préserver le bâtiment ancien.

Reste à interpréter cette rénovation du temple après ce hiatus d'occupation assez long. Plusieurs niveaux de lecture sont envisageables. En premier lieu, ce choix résulte d'un certain pragmatisme qui consiste à récupérer des fondations et des matériaux laissés sur place dans une région où la pierre est relativement rare³³. De même, dans un environnement humide et inondable, il a sans doute paru judicieux de privilégier un emplacement occupé au préalable³⁴. Dans ce sens, la réutilisation d'un « ancien » monument peut être perçue comme une volonté de s'inscrire dans une certaine mémoire. En revanche, ici comme à Boscherville, la longue durée du hiatus rend peu opératoire l'idée de christianisation du temple. La connaissance de la fonction primitive du bâtiment réutilisé au moment de la rénovation est en tout cas invérifiable. La mémoire du lieu a pu toutefois agir à un autre niveau : on l'a vu, l'idée de rénover un monument ancien est alors très attractive. Elle permet éventuellement d'assurer aux nouveaux occupants une inscription dans la tradition du lieu, un lieu remarquable, connu, qui a déjà une mémoire. À Jau, cette interprétation trouve un certain retentissement puisque la petite église est fort probablement une église patrimoniale ayant servi à abriter les sépultures de certains ancêtres d'une famille de l'aristocratie. Choisir d'installer un lieu de culte dédié à la mémoire familiale sur une butte bien visible depuis l'estuaire n'est sans doute pas un hasard et relève probablement d'une stratégie. L'on sait combien l'inscription dans une mémoire ancestrale est capitale pour ces familles de la *nobilitas* du haut Moyen-Âge.

Éléments de conclusions

Si les textes ont été analysés de manière assez poussée³⁵, la question du devenir des temples ruraux antiques du point de vue archéologique reste à approfondir. En premier lieu, les données issues des fouilles anciennes restent délicates à interpréter, en raison notamment d'une absence d'attention à ces moments de transition. Ensuite, de manière plus générale, les études d'inventaire et de synthèse sur la Gaule demeurent rares. Une tentative, réalisée récemment sur la réoccupation funéraire des temples, montre, toutefois, que les réutilisations sont proportionnellement assez peu importantes : sur les 653 sanctuaires inventoriés par I. Fauduet en 1993, seuls 49 ont été réoccupés au haut Moyen-Âge par une nécropole³⁶. Les observations faites sur les sites les mieux documentés attestent d'une multitude de cas de figures, bien que plusieurs tendances se dessinent : lorsqu'un temple rural est réoccupé, on note souvent une réappropriation des murs ruinés et des matériaux après un hiatus assez long, pouvant varier entre 150 et 250 ans. Sans pouvoir l'argumenter de manière encore précise, l'impression d'une distinction des pratiques entre le milieu urbain et les campagnes paraît importante. Dans tous les cas, l'étude de ces transformations doit tenir compte de plusieurs niveaux d'interprétations mais, qu'elles soient idéologiques ou pragmatiques, toutes semblent se rejoindre sur l'importance à accorder à une recomposition de la mémoire des lieux, en accord avec le respect de traditions.

33 A noter tout de même qu'un travail important est nécessaire pour cette réutilisation (Bernardi et Esposito, 2009).

34 Ce choix d'une topographie spécifique a été aussi remarqué pour Mandelieu et Boscherville.

35 En plus d'autres références citées dans cet article, voir Sotinel, 2004.

36 Il faut cependant nuancer cette proportion car sur les 653 sites, plusieurs ont seulement été repérés par photographie aérienne (Fauduet, 1993). Cette première enquête a été réalisée dans le cadre d'un mémoire de master (Perrot, 2005).

Sources écrites

- GRÉGOIRE DE TOURS, *Historiae*, éd. R. Latouche, 1963. *Histoire des Francs*. Paris.
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Epistolae*, éd. D. Norberg, 1982. *S. Gregorii Magni Registrum epistolarum. Corpus Christianorum*, 140 et 140a, II. Turnhout.
- SULPICE SÉVÈRE, *Vita sancti Martini*, éd. J. Fontaine, 1968 (Sources chrétiennes ; 133-135). Paris.
- Code théodosien, livre XVI*, éd. Mommsen T. 1971. Berlin, Weidmann. Trad. Magnou-Nortier É. et al. 2002 (Sources canoniques ; 2). Paris.
-

Éléments de bibliographie

- BAILLET C. à paraître. Les *Vitae* de saint Romain de Blaye et l'Aquitaine des VI^e et IX^e siècles. Hagiographie, représentation des territoires et politisation de l'épiscopat. In : Bozoky E. (éd.) *Hagiographie, idéologie et pouvoir au Moyen-Âge. L'écriture de la sainteté, instrument politique, Actes du colloque international de Poitiers (CESCM, 11-14 septembre 2008)*. Poitiers.
- BERNARDI P., ESPOSITO D. 2009. Recyclage, récupération, remploi. Les diverses formes d'usage de l'« ancien » dans l'architecture du X^e au XII^e siècle. In : Toubert P., Moret P. (éd.) *Remploi, citation, plagiat. Conduites et pratiques médiévales (X^e-XII^e siècle)*. Collection de la casa de Velazquez : 191-210. Madrid.
- BOISSAVIT-CAMUS B., PAPINOT J.-C., PAUTREAU J.-P. 1991. *Civavaux des origines à nos jours*. Chauvigny.
- BOURGEOIS L. 1999. *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain, DAF, 77*, Paris.
- CAILLET J.-P. 1996. La transformation en église d'édifices publics et de temples à la fin de l'Antiquité. In : Lepellay C. (dir.) *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale de la fin du III^e siècle à l'avènement de Charlemagne* : 191-211. Bari.
- CANDAUX J. 2005. *Anthropologie de la mémoire*, Paris.
- CARTRON I., CASTEX D. 2006. L'occupation d'un ancien îlot de l'estuaire de la Gironde : du temple antique à la chapelle Saint-Siméon (Jau-Dignac et Loirac). *Aquitania* 22 : 253-282.
- CARTRON I., CASTEX D. 2009. Identité et mémoire d'un groupe aristocratique du haut Moyen-Âge : le cas du site de « la Chapelle » à Jau-Dignac et Loirac (Gironde). In : Alduc-Le-Bagousse A. (dir.) *Actes de la table ronde Inhumations de prestige ou prestige des inhumations. Expression du pouvoir dans l'Au-delà, cinquantième du CRAHM, Université de Caen. 23-24 mars 2007* : 151-173. Caen.
- DIERKENS A. 2008. *Aedes inlicitis rebus vacuas ne quis conetur evertere (Cod. Theod. XVI, X, 18)*. Réflexions sur l'espace sacré en Gaule pendant l'Antiquité tardive et le Haut Moyen-Âge. In : Dierkens A., Morelli A. (éd.) *Topographie du sacré, l'emprise religieuse sur l'espace. Problèmes d'histoire des religions*, 18 : 71-89. Bruxelles.
- DUMÉZIL B. 2005. *Les racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans les royaumes barbares V^e-VIII^e siècle*. Paris.
- EFFROS B. 2001. Monuments and Memory : repossessing ancient remains in early medieval Gaul. In : De Jong M., Theuvs F. (dir.) *Topographies of Power in the Early Middle Ages* : 93-116. Brill.
- FAUDUET I. 1993. *Archéologie aujourd'hui. Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule. Les fanums*. Paris.
- FIXOT M. (éd.) 1990. Le site de Notre-Dame d'Avinionet à Mandelieu. *Monographie du CRA*, 3. Paris.
- GALINIÉ H. 2004. L'expression terres noires, un concept d'attente. *Les petits cahiers d'Anatole* 15. http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_15.pdf.
- LE MAHO J. 1994. La réutilisation funéraire des édifices antiques en Normandie au cours du haut Moyen-Âge. In : Fixot M., Zadora-Rio E. (éds.) *L'environnement des églises et la topographie des campagnes médiévales, DAF* : 10-21. Paris.
- MÂLE E. 1950. *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*. Paris.

THÈME I

- PERROT X. 2005. *La réoccupation funéraire des fana en Gaule*, Travail d'Études et de Recherche. Bordeaux
- SOTINEL C. 2004. La disparition des lieux de culte païens en Occident. Enjeux et méthodes. In : Nancy M., Rebillard E. (éd.) *Hellénisme et christianisme* : 35-60. Villeneuve d'Ascq.
- VAES J. 1984-1986. Christliche Weiderverwendung antiker Bauten : ein Forschungsbericht, *Ancient Society* 15-17 : 305-443.
- YOUNG B. 1997. Que restait-il de l'ancien paysage religieux à l'époque de Grégoire de Tours ? In : Gauthier N., Galinié H. (dir.) *Grégoire de Tours et l'espace gaulois*. 241-250. Tours.
- ZINK M. 2009. Le remploi, marque du temps perdu et du temps retrouvé. In : Toubert P., Moret P. (éd.) *Remploi, citation, plagiat. Conduites et pratiques médiévales (X^e-XII^e siècle)*. Collection de la casa de Velazquez : 1-8. Madrid.
-